



Evaluation SAY ON CLIMATE

France



2025

Notation de transparence

↑ 78%

d'alignement avec
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE
68%

SCORE NARRATIF
A B C D E

SCORE DE TENDANCE
+

Nous saluons la présentation d'un vote Say on Climate pour la quatrième année consécutive à l'assemblée générale d'ICADE. L'entreprise est **plus transparente cette année sur le montant que représente les émissions exclues des objectifs**. Comme l'année dernière, la cohérence du plan reflète le score narratif. **Les enjeux climat sont complètement intégrés dans la stratégie de l'entreprise et dans son modèle d'affaires**. L'entreprise est pour l'instant alignée avec les objectifs qu'elle s'est fixés, néanmoins **certains points restent à clarifier : les montants des investissements de l'entreprise ne sont toujours pas communiqués pour le pôle promotion le plus émissif d'ICADE (91% des émissions de GES) ainsi que sur les montants de CAPEX associés à chaque action**. Nous notons cependant que cette année, l'entreprise a été transparente quant à la contribution de chaque action aux objectifs de décarbonation. Sur la rémunération, nous soulignons une bonne pratique consistant à divulguer les objectifs ex-ante.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2025.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie Promotion Immobilière évaluation ACT](#)

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero à 2050 sur 3 scopes, ambition de compenser 51 612 tCO2eq en 2050 (10% ou moins des émissions de 2019) ; Icade déclare avoir compensé un total de 127 000 tCO2eq sur la période 2019-2024 (vs 119 000 tCO2eq entre 2019-2023) via des projets agricoles et forestiers.

- La nature et les niveaux de compensation, appelée « contribution additionnelle volontaire », pourraient être plus explicites de 2024 jusqu'à 2050
- ▷ L'engagement net zero validé par SBTi exclut 18% des émissions globales*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi (référentiel Net-Zero Standard v1.2 de la SBTi) à horizon 2050 (année de référence : 2019) sur les 3 scopes; L'entreprise exclut de ses objectifs certifiés SBTi 18% de ses émissions du périmètre total*

- À court terme, la trajectoire du scope 3 est WB2°C selon l'entreprise
- L'entreprise utilise un scénario de référence non sectoriel pour sa trajectoire de décarbonation alors qu'il existe des scénarios propres à l'immobilier (CREEM par exemple)

Émissions GES actuelles (2024 vs 2023) :

Les émissions ont été recalculées par l'entreprise par rapport au reporting publié dans les rapports de 2023 du fait de trois erreurs de reporting (oubli des émissions liées à une partie des dépenses de frais d'hôtels et de location de véhicules des collaborateurs avant 2024, correction du facteur d'émissions pour les renouvelables, chantier d'extension de la forêt urbaine comptabilisé trop tôt en 2023). Sur cette nouvelle base, entre 2024 et 2019, réduction de -73% sur les scopes 1 et 2 en market based, et réduction de -43% sur le scope 3.

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 3
2 tCO2eq (vs 5 tCO2eq)	2 081 tCO2eq (vs 2 124 tCO2eq)	351 257 tCO2eq (vs 426 624 tCO2eq)
<1%	1%	99%

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

- ▷ Les objectifs court terme ne sont pas explicités

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

2019 – 2030 : -28% en absolu pour l'ensemble des scopes
En valeur absolu : SCOPES 1 et 2 : -55% ; SCOPE 3 : -27,5%

Intensité 2019 - 2030 : (vs 2019 - 2024)
FONCIÈRE TERTIAIRE : -60% (kg CO2/m²) -43%
PROMOTION : -41% (en kg CO2/m²) -20%
CORPORATE : -30% (en tco2/an) -20%

Part en % de la surface exclut de l'objectif 7% 10%

- Les objectifs 2030 en absolu certifiés SBTi sont atteints en 2024 mais pas de révision des objectifs (l'entreprise explique que la baisse est liée à l'amélioration de l'intensité carbone des pôles Promotion et Foncière, ainsi qu'au ralentissement de l'activité d'Icade Promotion)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Réduction de 90% des émissions de GES en valeur absolue entre 2019 et 2050 sur les 3 scopes ; compensation de 51 612 tCO2eq ; objectifs certifiés Net zero par SBTi ; ○ Les objectifs excluent 18% des émissions*

Mesures du plan d'actions

Mesures du plan d'actions détaillées pour chaque pôle avec quelques objectifs chiffrés (ex: 1/3 des opérations en construction bois et géosourcée en 2030 ; 1/3 de ses opérations en rénovation d'ici 2030 ; 92% des bureaux "well positioned" seront alignés d'ici 2030 sur les objectifs 2030 SBTi ou du Dispositif Eco Energie Tertiaire (alignés en 2024 ou post-travaux prévus d'ici 2030) ; Nouveauté : transparence sur la contribution de chaque action aux objectifs de décarbonation

Promotion : pour atteindre 767 kg/CO2eq/m2/an en 2030 :

60% de la réduction passe par les matériaux (20% rénovation et optimisation des espaces, 14% sobriété et réemploi, 25% matériaux bas carbone, 1% efficacité opérationnelle) ; 40% de la réduction passe par l'énergie d'exploitation (14% performance et 25% amélioration du mix énergétique) ; ○ Horizon sur le plan d'action ne va pas au delà de 2030

Foncière : pour que les émissions liées à l'utilisation des bâtiments atteignent 5,6 kg CO2eq/m2/an en 2030 : 1/3 de la réduction passe par le levier de réduction de carbone maîtrisé (12% pipeline de développement, 21% énergie renouvelable Icade), 2/3 de la réduction par le levier de réduction carbone partagé entre Icade et les locataires ou non maîtrisé (18% énergie renouvelable locataires, 12% travaux d'amélioration de la performance énergétique et rénovation des actifs, 14% switch énergétique, 22% évolution des facteurs d'émissions nationaux) ; ○ Horizon sur le plan d'action ne va pas au delà de 2030

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Focus Foncière tertiaire (10% des émissions de GES) : 145 M€ budget 2024 – 2030

Répartition des investissements entre 2024 et 2030 :

58% : travaux d'amélioration de la performance énergétique et rénovation d'actifs
16% : Adaptation, biodiversité

15% : Switch énergétique et énergie renouvelable

11% : bornes de recharge pour véhicule électrique

52% des CAPEX des activités alignées à la taxonomie (vs. 51%, pro forma, en 2023, 91% des CAPEX des activités éligibles à la taxonomie

- ▷ Manque d'information sur les montants de CAPEX associés à chaque action

- ▷ Absence du montant d'investissement communiqué sur les autres pôles

notamment le pôle Promotion (Energie, Renouvellement des matériaux, Construction) qui représente 91% des émissions de GES

22 millions d'euros investis pour les travaux environnementaux en 2024 sur les 145 millions prévus d'ici 2030

- ▷ Ces CAPEX représentent environ 22M€ par an. Montant relativement faible au regard des CAPEX d'exploitation totaux en 2024 : 193,9M€ (11%)

Rémunération Directeur Général:

Rémunération variable annuelle (nouveaux critères pour 2025) :

25% sur 4 objectifs de durabilité dont 1 concerne la réduction carbone (10% de la rémunération variable) :

- Foncière : 8,3 kg CO2eq/m2 (stable par rapport à 2024)

- Promotion : 1 029 kg CO2eq/m2 (- 5,1 % par rapport à 2024) ;

- Corporate : 1 969 kg CO2eq/salariés (ETP) (- 3,3 % par rapport à 2024) ;

- Elaboration d'un plan de réduction de la consommation énergétique pour la Foncière

Bonne pratique consistant à divulguer les objectifs ex-ante

Rémunération long terme : Critère de 20% sur la réduction d'émission de CO2 mesurée en valeur absolue selon la mesure SBTi par rapport à 2019

*Hors sociétés de projets de la Promotion acquises depuis 2019 et bâtiments en exploitation de la Foncière consolidés en intégration globale dont Icade n'a pas la gestion locative ou pour lesquels l'actif est en copropriété: 63 483 tCO2eq (18% du scope 3 dans le reporting) qui équivaut à 10% du périmètre total en surface

**Cette année les actionnaires sont consultés sur les progrès ; en 2023 ils étaient consultés sur les ambitions et les progrès et en 2022 sur l'ambition. Incertitude quant à la nature de la consultation liée à la stratégie climat. A suivre lors de la prochaine mise à jour de la stratégie climat.

Légende :

- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points 2
- suggestions d'amélioration

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Les progrès sur la stratégie font l'objet d'un vote annuel des actionnaires

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie**

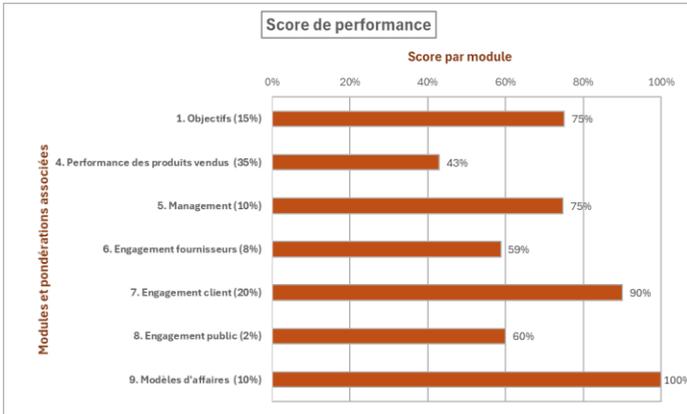
Pas de vote sur la stratégie tous les 3 ans.

SCORE DE PERFORMANCE
68%

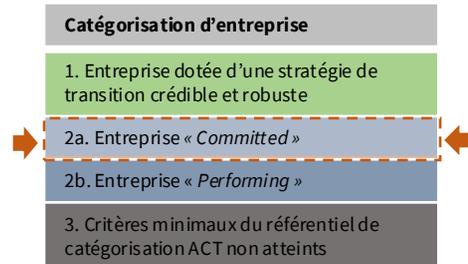
SCORE NARRATIF
A B C D E

SCORE DE TENDANCE
+

Méthodologie ACT
Promoteur immobilier



La note de chaque module est pondérée (voir page 7) et donne lieu à une note de performance.



Les détails sur la catégorisation ACT de l'entreprise sont disponibles page 6

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

- Objectifs** : Les objectifs d'Icade sont ambitieux, alignés sur la science et concernent la très grande majorité du périmètre de l'activité de promotion. Toutefois, une sous-décomposition des objectifs de décarbonation par typologie d'usage, type d'opération et type d'émissions de GES permettrait de mieux cibler les spécificités de décarbonation de chaque famille de projet.
- Performance des produits vendus** : La performance carbone des bâtiments gérés par Icade est alignée sur les trajectoires de décarbonation visées du secteur. Une communication précise sur la part des bâtiments bas-carbone (en neuf et en rénovation) permettrait cependant une amélioration de la note de performance.
- Management** : La stratégie de décarbonation est pilotée au plus haut niveau de l'entreprise. Les rémunérations variables du COMEX sont en bonne partie liées aux résultats RSE (25%), dont l'atteinte des objectifs de décarbonation. Icade a une vision des risques à long terme, bien qu'une analyse des risques plus détaillée sur son activité de promotion serait un apport intéressant pour compléter l'évaluation.
- 6/7. Engagement de la chaîne de valeur** : Icade affirme procéder de manière quasi systématique à des évaluations RSE de ses fournisseurs, mais pourrait les accompagner davantage dans leur stratégie de décarbonation à travers la mise en place d'actions conjointes. Icade engage ses clients à la réduction de leurs émissions de GES par le développement de produits immobilier bas-carbone et de « baux engagés climat ». Les clients sont accompagnés par des actions de sensibilisation et d'aide à la réduction de leurs émissions de GES.
- Engagement public** : Les engagements publics et politiques d'Icade se positionnent largement en faveur de la transition bas-carbone. Icade ne fait l'objet d'aucune controverse sur le sujet climatique, et est au contraire mobilisée pour structurer l'ensemble de la filière professionnelle de l'immobilier vers des pratiques moins émissives, notamment à travers un fort engagement dans des groupes professionnels pionniers dans le domaine de la construction bas-carbone (Hub Bas Carbone, OID, BBCA...)
- Modèle d'affaires** : Icade a engagé ses activités vers plusieurs modèles d'affaires alignés avec une économie bas-carbone, tels que la requalification de bâtiment à usage de bureaux en logements, ou encore l'intégration de matériaux issus du réemploi sur ses projets de promotion. Bien que la rentabilité ou l'envergure de certains modèles soient encore à démontrer, Icade se fixe des objectifs ambitieux et s'inscrit ainsi en pionnier pour faire émerger de nouvelles pratiques alignées à un monde bas-carbone.

Cohérence climatique (score narratif) : Icade poursuit sa trajectoire de décarbonation, en étant en bonne phase d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. La décarbonation de son activité de promotion continuera d'être appuyée par l'élargissement de la RE2020 et par le durcissement des seuils carbone inhérents. Par ailleurs, la volonté de diversifier ses activités vers notamment la rénovation et d'autres modèles d'affaires bas-carbone confirme la dynamique positive du groupe.

Score de tendance : La trajectoire des émissions d'Icade est en diminution, et les signaux envoyés par l'entreprise permettent d'envisager que les émissions du groupe vont continuer à baisser, ce qui justifie une note de tendance positive.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Icade devrait en priorité mettre l'accent sur la rénovation afin qu'elle prenne une place prépondérante dans son activité de promotion.
- Des objectifs intermédiaires pourraient être fixés avec des jalons maximums de 5 ans pour développer la pertinence des trajectoires visées.
- Enfin, Icade pourrait formaliser et publier une politique d'engagement statuant du processus d'exclusion de partenaires qui auraient des positions contraires au consensus scientifique sur la lutte contre le dérèglement climatique.

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignent sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

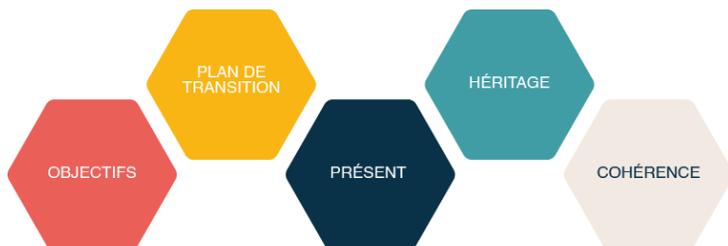
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20

A

+

SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Catégorisation de l'évaluation ACT

L'objectif de cette catégorisation est de s'appuyer sur les méthodologies d'évaluation d'ACT, qui fournissent une évaluation approfondie des forces et des faiblesses des plans de transition des entreprises, et de proposer un cadre de catégorisation fournissant un signal clair sur la performance climatique d'une entreprise. Il souhaite répondre à la question suivante :

« *Qu'est ce qu'un bon score ACT?* ». ».

Toutes les informations sur ce document sont disponibles sur [ce lien](#).*

Le référentiel de catégorisation d'évaluation ACT est le suivant :

1. Les entreprises dotée d'une stratégie de transition crédible et robuste;
2. Les entreprises dont la démarche est partiellement satisfaisante sur un ou deux des points suivants :
 - a. Entreprises « **Committed** » avec un niveau d'ambition élevé mais qui n'ont pas encore démontré leur performance climatique;
 - b. Entreprises « **Performing** » qui ont démontré une trajectoire de décarbonation pertinente mais n'ont pas publié d'objectifs de réduction.
3. Les entreprises qui ne sont pas dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste.

La catégorisation des entreprises proposée dans ce document est basée sur des seuils de performance globale, complétés par des exigences sur les niveaux de performance des sous-modules concernés, sur les scores narratifs et sur les scores de tendance. Le cadre de catégorisation est résumé dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	1. Entreprises dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste	2a. Entreprises "Committed"	2b. Entreprises "Performing"	3. Entreprises non dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste
Critère d'application	Les critères sont cumulatifs			Les critères sont alternatifs
Score de performance global	≥12/20	Pas de seuils.		Global < 12/20 ET Module 1 < 75% ET Modules 2+4 < 60%
Score de performance par module	Module 1 ≥ 75% Modules 2+4 ≥ 60% <i>Si pertinent</i> : Modules 6+7 ≥ 50%	Module 1 ≥ 75%	Modules 2+4 ≥ 60%	
Score narratif	≥ C global ET ≥ C sur la pertinence et la crédibilité ET Réputation			< C global OU < C sur la pertinence et la crédibilité OU Réputation
Score de tendance	= or +			-

Méthodologie ACT

Secteur Promotion Immobilière

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur de la Promotion Immobilière est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur Promotion immobilière sont exposés ci-après : La note de performance dépend fortement du module relatif à la performance (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance bas carbone des actifs immobiliers gérés.

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments détenus
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction pour les bâtiments rénovés (phase d'utilisation)
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
4. Performance des produits vendus	4.1 Alignement de la tendance en matière de performance carbone pour les nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	4.2 Part de bâtiments bas carbone
	4.3 Part de bâtiments sujets à une rénovation thermique
	4.4 Emissions verrouillées
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
9. Modèle d'affaires	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.